

ANNEXE III-4 à l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014
Modèle de déclaration sanitaire pour les véhicules de tourisme, les véhicules de transport en commun, les engins, les machines, les équipements divers et les pièces détachées, usagés, en procédure simplifiée

Créée par l'arrêté n°2014-333/GNC du 13 février 2014 – Art. 5

Cadre réservé à l'administration <u>Numéro de visa :</u> <u>Date d'enregistrement :</u>	Cadre réservé à l'importateur/transitaire <u>Transitaire :</u> <u>IM4 / LTA :</u> <u>Date et heure de dépôt de déclaration :</u>
--	---

DECLARATION D'IMPORTATION DE PRODUITS A RISQUE SANITAIRE
Auprès de la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales
SERVICE D'INSPECTION VETERINAIRE. ALIMENTAIRE ET PHYTOSANITAIRE

Je soussigné (Nom et/ou Raison sociale).....

Déclare l'importation des produits à risque sanitaire ci-après désignés, arrivant le.....

A bord du bateau ou avion (Préciser).....

- ☐ Véhicules, engins, machines, équipements divers et pièces détachées à usage agricole, minier ou industriel, en tout ou partie usagés ;
- ☐ Véhicules de tourisme et de transport en commun, usagés ;
- ☐ Véhicules, engins, machines, équipements divers et pièces détachées à usage agricole, minier ou industriel neufs.

Dénomination du produit	Nombre	Provenance	Immatriculation (le cas échéant)

Observations : Nom : Titre : contrôleur sanitaire aux frontières	Cachet et signature
---	----------------------------

Cette déclaration est obligatoirement accompagnée :

- Du certificat de lavage et/ou de désinfection relatif aux produits à risque déclarés ;
- Des bills of lading ou documents permettant l'identification précise des produits à risques déclarés.